

“ manderais, moi, que son contrat fut annulé et adjugé à d'autres, et c'est ce que je pense que l'on devrait faire.

“ On a eu toute l'indulgence possible pour M. Gough ; il ne peut avoir à se plaindre que de lui-même.

“ Rien du tout ne se fait à présent, et je crains qu'il lui soit bien difficile de faire cette saison la quantité de travaux que je mentionne.

“ Je suis fermement d'avis que le contrat lui soit ôté s'il ne fait pas cette année cette quantité d'ouvrage.”

1630. Les conclusions de cette lettre sont elles appuyées sur les rapports que vous a faits M. Fitzgerald ou sur vos propres observations ?—J'ai déjà dit n'être jamais allé sur la section. Je tenais mes renseignements de l'ingénieur, et j'avais examiné les profiles des travaux.

1631. Dans quelle condition étaient ces travaux en 1872 ?—Dans une très mauvaise condition.

1632. Et dans l'automne de 1873 ?—De même.

1633. Sur quelle donnée avez-vous basé le rapport au gouvernement qui recommandait que le contrat fut ôté à l'entrepreneur ?—Sur la quantité de travaux faits indiquée par les estimations, et sur les renseignements reçus de M. Schrieber à l'effet que les travaux n'avancèrent pas d'une manière satisfaisante.

1634. M. Fitzgerald terminait ainsi la lettre qu'il vous a écrite le 22 juillet 1873.—“ Dans le cas d'un changement, je vous aurai de la reconnaissance si vous voulez bien penser à moi. Pour la somme dite et aux temps spécifiés, je me chargerai de terminer l'entreprise de manière à vous satisfaire.” Qu'entend-il par cela ?—Avez-vous donné lieu de croire à M. Fitzgerald qu'il aurait le contrat ?—Non.

1635. Qu'en avez-vous pensé ?—Qu'il voulait, comme ingénieur, être chargé par les commissaires de l'achèvement des travaux. Il ne m'est jamais venu à l'idée qu'il voulait faire éliminer les entrepreneurs.

1636. Comme vous n'avez jamais visité la section, vous êtes-vous laissé influencer par les représentations de M. Fitzgerald en 1872 et 1873 ?—Non.

1637. Dès le début vous étiez prévenu que pour le prix les entrepreneurs ne pouvaient convenablement exécuter l'entreprise ?—Après la première année de leurs travaux, j'ai été convaincu qu'ils ne la termineraient pas à notre satisfaction. J'ai déjà dit que le contrat ne leur avait pas été donné sur ma recommandation ; je ne les croyais pas des plus propres à cette entreprise.

1638. Le gouvernement, comme règle générale, avait-il prescrit que les contrats fussent donnés aux plus bas soumissionnaires ?—Oui.

1639. Lorsque les plus bas soumissionnaires offraient des garanties suffisantes, le contrat leur était-il donné ?—Oui.

1640. Le gouvernement n'a-t-il pas manifesté le désir qu'il n'y eût de faveur pour personne et que les contrats fussent donnés aux plus bas soumissionnaires ?—C'est sans doute parce qu'il était mu par ce désir qu'il voulait ne les donner qu'aux plus bas soumissionnaires.

1641. De toutes ces adjudications de contrat, en est-il une seule qui ait été due à des considérations politiques ?—Non.

1642. Lorsque M. Mills vous a demandé si les influences politiques avaient été pour quelque chose dans l'adjudication de ces contrats, je vous ai fait la même question particulièrement à celui-ci, quelle a été votre réponse ?—Que je n'avais pas lieu de croire qu'aucune influence politique ait été exercée à son sujet.

1643. Vous a-t-on demandé de favoriser spécialement les entrepreneurs de cette section ?—Non.

1644. Est-ce que dans l'automne de 1873 les travaux ne donnaient pas beaucoup plus de satisfaction que l'année précédente ?—Oui. Je pense que les quantités rapportées par l'ingénieur étaient plus considérables que celles de l'année précédente.

*Par M. Mills :—*

1645. Pouvez-vous dire quelles sommes ont été payées chaque année sur les rapports ?—A venir jusqu'au 31 mars 1872, la somme totale payée sur certificats de l'ingénieur est de